

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par

M. Rolland, M. Bazin, M. Emmanuel Maquet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine,  
Mme Trastour-Isnart, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Cinieri, Mme Valentin, M. Benassaya,  
Mme Louwagie, M. Sermier, M. Pauget, M. Reda, M. Descoeur, Mme Porte, Mme Boëlle,  
Mme Corneloup, M. Cattin et Mme Meunier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Elle est reportée au 15 septembre pour les activités relevant du *b.* »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit de mettre en place un délai raisonnable permettant aux personnels des établissements de restauration de se vacciner, comme cela a été prévu pour les personnels soignants pour lesquels la date du 15 septembre a été retenue.